

Le CHSCT s'est réuni le 8 juin 2018 à la demande des représentant-e-s du personnel sur les conditions de travail dans les locaux de l'administration centrale à La Défense, en particulier l'Arche Sud et le plot I sans climatisation depuis un mois à la suite d'une inondation.

Comme il avait été décidé la veille en assemblée générale de personnel, des collègues sont venu-e-s en nombre témoigner sur place des problèmes rencontrés, notamment de santé (malaises, maux de tête, vertiges, œdèmes, suffocations...), mais aussi de l'absence d'information sur les directives données par la DRH aux services sur les possibilités de télétravail et d'horaires décalés dans l'Arche.



Un bilan particulièrement inquiétant a été fait de la situation à la crèche, tant par des parents d'enfants que par des membres du personnel : température élevée, bébés ayant trop chaud, épidémie de gastro difficile à gérer dans ces conditions, personnel épuisé.

De même, nous avons constaté que depuis l'emménagement dans l'Arche il y a plus d'un an, **les bureaux et locaux des étages 1 et 2 (reprographie, courrier, diffusion, cellule des dossiers, assistance informatique de proximité) rencontrent toujours des problèmes de climatisation, de ventilation, d'extraction d'air**, et que des travaux correctifs soit n'ont toujours pas été faits (reprographie... bien que SPSSI ait affirmé avoir demandé à Eiffage d'y améliorer la climatisation) soit ne sont même pas envisagés (il nous a été mollement répondu que des aménagements pourraient être entrepris dans d'autres secteurs en fonction des relevés de température).

**Concernant la remise en climatisation de l'Arche**, il nous a été indiqué que :

- la climatisation fonctionne depuis le jour même (8 juin) mais la diffusion de la fraîcheur nécessite un certain temps,
- les équipements électriques noyés par l'inondation sont en cours d'examen pour recenser ceux qui sont récupérables et ceux qui doivent être changés,
- les ascenseurs ont été remis en route pour une desserte normale quoique un peu ralentie,
- le rafraîchissement des installations techniques par des climatiseurs qui rejettent de l'air chaud est terminé (les gros tuyaux, situés aux étages 0 et 34, qui diffusaient de la chaleur dans les étages proches ont donc été enlevés).

**La climatisation étant remise en route progressivement, des mesures de rafraîchissement sont maintenues ou vont être installées** (ventilateurs dans les tisaneries, mur adiabatique dans les tisaneries des étages 8, 15, 25, 30 et à la crèche pour assurer un refroidissement par circulation d'eau glacée...). **Nous avons insisté sur le fait que la communication sur ce sujet, de même que sur les mesures concrètes d'aménagement du travail (télétravail, horaires décalés...), devait être adressée à tous les agents et non seulement aux services**, dont certains ne les répercutent pas. Ainsi, certain-e-s collègues se sont vu refuser aménagements horaires ou télétravail.

Il nous a été assuré que la ventilation fonctionne, sans air vicié, mais que dans les conditions atmosphériques orageuses récentes, l'air injecté dans l'Arche (qu'il n'était alors pas possible de refroidir) avait été humide, ce qui a pu provoquer une sensation d'étouffement. **Le refroidissement de l'air est maintenant rétabli. Les représentant-e-s du personnel ont néanmoins demandé des analyses de l'air, que SPSSI s'est engagé à faire.**

**La partie ERP (établissement recevant du public) de l'Arche Sud n'a pas à ce jour d'autorisation préfectorale de réouverture**, pour des raisons de sécurité, en particulier incendie. Cela concerne le quai de livraison, la cour d'honneur, le restaurant et les espaces de l'ASCE (salles de sports, bibliothèque et salle polyvalente, quelques salles étant mises à disposition par l'administration pour le yoga, la relaxation...). Cela handicape fortement les activités de l'ASCE et donc la détente des agents. **Une demande de réouverture du restaurant** va être présentée la semaine prochaine. Le comité de restauration devrait s'y tenir le 29 juin, avec notamment pour ordre du jour les solutions de restauration alternatives pendant la fermeture de la cantine de la Tour Séquoia pour travaux pendant 6 mois à partir d'août.

**S'agissant de la Tour Séquoia**, il nous est dit que les problèmes de température viennent des équipements obsolètes de régulation thermique qui tombent en panne et sont changés progressivement (nous en concluons qu'il est attendu qu'ils tombent en panne pour les changer !). Lorsqu'un «automate» est en panne, cela impacte la température par blocs de 3 étages.

**Les représentant-es du personnel ont voté à l'unanimité (CGT – CFDT – FO – UNSA) les préconisations suivantes :**

*1°) que l'administration prenne dans un délai de 48 heures des mesures d'accueil préservant la santé des enfants et du personnel à la crèche du plot I. Qu'en l'attente, la crèche soit fermée et qu'une autorisation exceptionnelle d'absence soit accordée aux parents. Que les mesures prises soient contrôlées soit par le médecin de prévention soit par la PMI ;*

*2°) que le médecin de prévention, qui est seul compétent sur les conditions de préservation de la santé des personnels, émette d'urgence un avis sur la capacité des étages 3 à 35 de l'Arche Sud, et du plot I, à recevoir des personnes dans les conditions actuelles, sous réserve d'aménagements à préciser concrètement ;*

*3°) que le médecin de prévention émette un avis sur le caractère adapté ou impropre au travail des bureaux et locaux des étages 1 et 2 de l'Arche Sud et, si certains de ces locaux ne peuvent pas être considérés comme des locaux de travail, préconise quels travaux et aménagements doivent y être faits. Qu'un calendrier de ces travaux soit établi et communiqué aux agents et au CHSCT ;*

*4°) que les agents souffrant de fragilité ou problèmes de santé, en situation de handicap et les femmes enceintes soient recensés par le service médico-social qui sera chargé d'apporter un soutien à la hiérarchie de proximité ;*

*5°) que tous les agents (dont certain-e-s ont déjà dû se rendre à leurs frais chez leur médecin suite aux problèmes rencontrés dans l'Arche) soient informés des conditions d'imputabilité au service des troubles de la santé qui risqueraient de leur être occasionnés et de la procédure à suivre pour les déclarer, le cas échéant, comme accidents de service ;*

*6°) que des mesures de télétravail, horaires décalés, autorisations de sortie brèves pour se rafraîchir à l'air libre sans débadgeage et autres aménagements soient clairement précisés aux agents et à leur hiérarchie ;*

*7°) que des analyses d'air soient effectuées dans les plus brefs délais à tous les étages pour mesurer notamment le taux de CO2, ainsi que la présence de polluants et d'agents pathogènes ;*

*8°) que cesse la pratique dangereuse consistant à utiliser l'escalier de l'Arche ou les escaliers mécaniques avec des diables ou des chariots chargés de cartons, pour les transporter de l'Arche au plot I ou à la Tour Séquoia, et que des circuits non dangereux soient ouverts aux agents ;*

*9°) que les mesures ci-dessus soient prises d'ici une semaine (sauf pour la crèche d'ici 48 heures). Dans le cas contraire, et au vu de l'évolution de la situation, les représentant-e-s du personnel pourront se trouver dans l'obligation d'engager une procédure de désaccord sérieux et persistant et de saisir l'inspection du travail ;*

*10°) s'agissant de la Tour Séquoia, un recensement doit être fait dans le courant de l'année des dysfonctionnements persistants, par une procédure d'enquête auprès des agents. Il doit déboucher sur un calendrier de résolution.*

N'hésitez pas à vous saisir du [registre de santé et de sécurité au travail](#) pour y signaler les problèmes que vous rencontrez.